

PROCES-VERBAL

REUNION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

A. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché :

Artois Mobilités
39 rue du 14 juillet - 62303 Lens Cedex

B. Ordre du jour

La Commission De Délégation de Service Public est réunie en vue de procéder à l'examen des candidatures reçues dans le cadre de la procédure suivantes :

AM62DSP24 « Convention d'exploitation déléguée du service public de transport urbain de voyageurs »

La présente consultation a pour objet de confier à un délégataire l'exploitation des services de transport urbain sur le territoire d'Artois Mobilités dans le cadre d'une délégation de service public.

La consultation a été passée selon la procédure de délégation de service public organisée conformément aux dispositions des articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ; et notamment aux articles L3111-1 et suivants et R 3111-1 et suivants relatifs aux contrats de concession du Code de la Commande Publique.

Un avis de préinformation a été publié le 17 mai 2021 sur le site du BOAMP et du JOUE - Date d'envoi le 12 mai 2021.

Un avis de concession a été publié :

- au BOAMP
 - o Avis n°22-70313 publié le 19 mai 2022 sur le site du BOAMP – Date d'envoi le 17 mai 2022
- au J.O.U.E. :
 - o Avis n°2022/S 098-272658. publié le 20 mai 2022 – Date d'envoi le 17 mai 2022 ;
- A la revue spécialisée « Ville, rail & Transport » publié en ligne le 17 mai 2022 et dans la revue papier le 6 juin 2022 .

La procédure engagée est une procédure restreinte, la date limite de remise des candidatures a été fixée au **7 juillet 2022 à 12h00.**

Une société a répondu à cette consultation.

Il a été procédé à l'ouverture des plis par les services d'Artois Mobilités le 07/07/2022 à 14h15.

C. Composition de la commission

Les membres de la Commission ont été convoqués par e-convocation le 5 juillet 2022 à la séance du jour.

• Membres à voix délibérative :

Nom	Qualité
Alain DUBREUCQ	Président de la Commission
Dominique REAL	Membre titulaire
Charly MEHAIGNERY	Membre titulaire
Daniel MACIEZJASZ	Membre titulaire
Jean-Pierre SANSEN	Membre titulaire
Alain DE CARRION	Membre titulaire
Pierre CHERET	Membre suppléant
Valérie CUVILLIER	Membre suppléant
Valérie BIEGALSKI	Membre suppléant
Julien DAGBERT	Membre suppléant
Ludovic IDZIAK	Membre suppléant

• Membres à voix consultative :

Nom	Qualité
Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)	Son représentant
Recette Municipale représentée par Monsieur DEFOORT	Comptable du Trésor

- Le quorum est atteint : Oui Non

D. Sur la recevabilité et l'analyse des candidatures, :

Monsieur Alain DUBREUCQ, 3eme Vice-président d'Artois Mobilités et représentant du Président d'Artois Mobilités, présente l'identité du candidat aux membres de la Commission : TRANSDEV ARTOIS GOHELLE.

Sur la base des prérequis listés dans l'avis d'appel public à la concurrence, il a été vérifié les pièces transmises par le candidat, afin de vérifier si les dossiers étaient complets. Il a été constaté que l'attestation d'assurance en responsabilité civile de TRANSDEV ARTOIS GOHELLE avait expiré au 30 juin 2022.

Conformément à l'avis public d'appel à la concurrence, le candidat a été invité à régulariser sa candidature pour le 12 juillet à 12h00 au plus tard. Une attestation en cours de validité a été adressée par le candidat dans le délai demandé.

Monsieur Alain DUBREUCQ, rappelle que la sélection des candidatures, en application de l'article L. 1411-1 paragraphe 3 du CGCT doit s'effectuer, en fonction des critères suivants :

- Habilitation à exercer l'activité professionnelle
- Capacité économique et financière
- Capacité technique et professionnelle

Il a été procédé à une évaluation de chaque candidature telle que détaillée dans le rapport d'analyse des candidatures annexé au présent procès-verbal.

La Commission de Délégation de service public constate que :

Evaluation de la candidature TRANSDEV ARTOIS GOHELLE :

Transdev Artois Gohelle est habilité à exercer l'activité professionnelle d'exploitation de réseaux de transports publics urbains.

Transdev Artois Gohelle dispose des capacités économiques et financière suffisante pour assurer la délégation de service publics demandée.

Transdev Artois Gohelle dispose des capacités techniques et professionnelles dans la gestion de réseaux de transport publics urbains, possède de nombreuses référence d'exploitation de réseaux de transports publics urbains.

Décision de la commission : En application des critères retenus, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures présenté, la Commission procède à la sélection des candidats qui seront invités à remettre une offre et décide d'admettre les candidats suivants :

TRANSDEV ARTOIS GOHELLE

Résultat des votes :

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

E. Désignation des membres de la commission ayant demandé inscription de leur avis au procès-verbal de la séance de la commission

(Les avis constituent des annexes sur papier libre jointes au présent procès-verbal)

Nom	Qualité	Annexe n°

--	--	--

F. Rubrique libre

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

G. Signatures des membres de la Commission

Nom	Qualité	Signature
Alain DUBREUCQ	Président de la Commission	
Dominique REAL	Membre titulaire	
Charly MEHAIGNERY	Membre titulaire	
Daniel MACIEZJASZ	Membre titulaire	

Nom	Qualité	Signature
Jean-Pierre SANSEN	Membre titulaire	
Alain DE CARRION	Membre titulaire	
Pierre CHERET	Membre suppléant	
Valérie CUVILLIER	Membre suppléant	
Valérie BIEGALSKI	Membre suppléant	<i>Présente en visioconférence</i>
Julien DAGBERT	Membre suppléant	
Ludovic IDZIAK	Membre suppléant	
Recette Municipale représentée par Monsieur DEFOORT	Comptable du Trésor	
Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)	Son représentant	

